

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2026
COMMUNAUTE DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

Délibération n°2026/70 du 09 juin 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 41
Absents : 7 + 1 pouvoir
Votants : 42
-dont « pour » : 42
-dont « contre » : 0
-dont « abstention » : 0

L'an deux mille vingt-six, le 09 juin à 18h30, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Sadeillan, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de Madame Céline SALLES, Présidente, dûment convoqués le 03 juin 2026.

Présents : M. Esterez, S. Weisz, J. Roncalez (suppléante JN Jammet), P. Cano, S. Rocq, C. Ambroziewicz, F. Lafforgue, P. Almanza, R. Sassoli, P. Laprebende, C. Abadie, JM Castay, M. Ulian, S. Lahille, F. Thiot, C. Ader (suppléante Y. Abadie), D. Tugaye, P. Baron, C. Salles, M. Doneys, N. Bailly, J. Bourgade, R. Rumeau (suppléant JC Verdier), S. Montero (suppléant JC Laborie), N. Lartigue, F. Monserrat, S. Letellier (suppléant L. Soriano), M. Couget, J. Puch-Nedellec, A. Bayle, D. Jové, F. Gouzenne, C. Verdier, JM le Mao, H. Tujague, J. Bernichan, M. Despaux, C. Bonnassies, C. Mailhos, A. Zapatero, M. Moura, P. Podlaziewicz

Absents excusés : V. Cyriaque (pouvoir donné à JM Castay), JM Laffitte, P. Charlier, S. Robert, J. Lary, L. Aguer (départ à 19h55)

Absents : F. Dupouey

Secrétaire de séance : S. Lahille

Objet : Vote du Compte Administratif 2025 – Budget principal de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de la Vice-Présidente, Sylvie LAHILLE, vote le compte administratif 2025 du budget principal et arrête ainsi les comptes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu :	7 176 702,47 €
	Réalisé :	6 119 423,87 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	7 176 702,47 €
	Réalisé :	6 686 985,10 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu :	2 748 694,52 €
	Réalisé :	1 440 858,64 €
	Restes à réaliser :	187 973,23 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	2 748 694,52 €
	Réalisé :	1 185 163,03 €
	Restes à réaliser :	200 154,70 €

RÉSULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Fonctionnement – Résultat de l'exercice : 567 561,23 €

Résultat de clôture : 1 278 628,53 €

Investissement – Résultat de l'exercice : - 255 695,61 €

Résultat de clôture : - 289 235,70 €

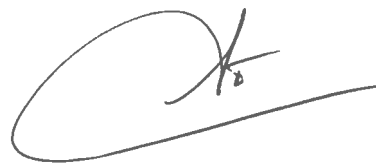
Reste à réaliser : 12 181,47 €

RÉSULTAT GLOBAL : 989 392,83 €

Hors la présence de Mme Céline SALLES, Présidente de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte administratif 2025 du budget principal de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Présidente,

**Céline SALLES**

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu :

- de sa réception en sous-préfecture de Mirande le
- Et de sa publication le

La Présidente ;

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulibas – Cours Lyautey – BP 53 – 64010 PAU Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication soit par dépôt direct à l'accueil de la juridiction, soit par envoi postal de préférence en recommandé avec accusé de réception soit sur le site www.telerecours.fr.